









Cross International



« Le Maine Libre- Allonnes - Sarthe »

Le règlement complet et toutes les informations sont disponibles :

<u>sur le site Web</u> : <u>www.cross-allonnes.com</u>

sur Facebok: Cross Le Maine Libre Allonnes Sarthe

Tout engagement vaut acceptation du présent règlement.



article 1 - Certificat médical

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
- o Fédération des clubs de la défense (FCD),
- o Fédération française du sport adapté (FFSA),
- o Fédération française handisport (FFH),
- o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- o Fédération sportive des ASPTT,
- o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)
- ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical
- ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse

négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contreindication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation».

article 2 - Organisation

C'est l'association Maine Sports et Loisirs qui organise le cross international « Le Maine Libre -Allonnes-Sarthe » du 15 au 19 novembre 2023 (<u>club support FFA : Maine Sports Loisirs Athlé</u>-072083) Les épreuves se déroulent selon les règlements de la FFA sous couvert du Comité Départemental de la Sarthe et de la Ligue des Pays de la Loire

article 3 - Responsabilité

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit auprès de la MAIF (sous le n° 4121633J) une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs bénévoles et des pratiquants.

- Responsabilité " Individuel accident " : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement, car ils participeront à l'épreuve sous leur propre responsabilité.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol.

article 4 - Engagements / Inscriptions avant le 14 novembre.

L'engagement aux différentes courses est GRATUIT. Toutefois dans le cadre des opérations solidaires mises en place par l'organisation, chaque participant peut faire un don qui sera entièrement reversé aux associations bénéficiaires.

Les engagements sont à faire soit :

- via le site internet <u>www.cross-allonnes.com</u> ou Facebook <u>Cross Le Maine Libre Allonnes Sarthe</u>
- Par courrier adressé à PATRICE BRILLOUET 37, les Hautes Huaudières 72210 Roëzé sur Sarthe ou Mail : <u>crossallonnes.sarthe72@gmail.com</u> ☎ 06.07.81.03.82

Avec précision des catégories et numéro de la course Programme détaillé sur le site

article 5 - Retrait des Dossards

- le dimanche à partir de 8h30 **Se munir d'épingles**

article 6 – Récompenses

Pour le 10 kms Le Maine Libre voir les renseignements sur le site dédié.

Coupes individuelles remises aux 3 premiers au podium après l'arrivée des courses sauf pour la Balade des Minots (course sans classement : médailles pour tous les participants)

Grilles individuelles réservées aux licenciés (ées) FFA dans les courses AS FEMMES et AS HOMMES (classement scratch).

Grilles par équipes dans les courses AS FEMMES (classement sur 3) et AS HOMMES (classement sur 3). Grilles spécifiques pour les clubs de l'Interrégion Centre Atlantique et Bretagne Normandie.

Primes adressées aux athlètes ou aux clubs après le résultat des contrôles anti-dopage (généralement courant janvier)

Article 7 - Dédommagement Clubs

Pour répondre aux préoccupations des clubs, un dédommagement des clubs est attribué aux clubs extérieurs au département :

- 0,60€ par km (aller-retour) pour 35 arrivants minimum
- 0,40€ par km (aller-retour) de 25 à 34 arrivants
- 0,20€ par km (aller-retour) de 15 à 24 arrivants

Les remboursements seront adressés aux clubs dans un délai de 30 jours (nom du contact club à transmettre à Edith LEBLANC (trésorière) : <u>edithballion@gmail.com</u> **1** 06.83.52.55.13

article 8 - Droit à l'image

La participation à la manifestation vaut acceptation du règlement et autorise l'organisation à utiliser pour sa promotion, les enregistrements photos et vidéos pris lors de la manifestation.

article 9 - Renseignements

Sites: www.cross-allonnes.com - page Facebook: Cross Le Maine Libre Allonnes Sarthe

<u>Autres sites</u>: www.lemainelibre.fr - page Facebook : 10 km Le Maine Libre www.allonnes.fr - page Facebook : facebook.com/Allonnes

Philippe LEBOUCHER __ph.leboucher@wanadoo.fr _ 206.88.18.27.63

INFOS UTILES

Stationnement

Il est conseillé aux athlètes et au public de privilégier les stationnements :

- Place Nelson Mandela (Mail) Face à la Mairie à 300m du parcours
- Centre Leclerc d'Allonnes (voitures et cars) à 400m du parcours
- Zone Industrielle Sud à 300m du parcours (accès par la passerelle au-dessus de la Sarthe)

Le stationnement à proximité du parcours est réservé aux habitants (arrêté municipal)

Pour respecter les consignes de sécurité liées à l'évènement, l'accès au site est strictement réservé aux véhicules de l'organisation. (Dispositif VIGIPIRATE)

Restauration

Plusieurs points de restauration et buvettes sont à votre disposition sur le terrain (tickets pour la restauration à prendre à la Caisse Centrale située près des stands

Possibilité de paiement par carte bancaire

PROGRAMME – HORAIRES ET DISTANCES DES ÉPREUVES

Samedi 18: matin (8h45) marche nordique - biathlon / après-midi (13h) 10 km Le Maine Libre (départ Le Mans)

DIMANCHE 19 NOVEMBRE

MATIN

ÉPREUVES RÉSERVÉES AUX LICENCIES FFA et NON-LICENCIES (voir règlement)

N°	Horaire	Catégorie	Distanc	Parcours
course			e	
1	9h30	Course solidaire cross court licenciés FFA et non-licenciés H&F	2510 m	1 petite + 1 moyenne boucle
2	9h50	Course solidaire licenciés FFA et non-licenciés H&F	5300 m	1 moyenne + 1 maxi boucle
3	10h30	Bol d'Air des Olympiades Sportives (épreuve sans classement réservée aux familles,	2024 m	1 boucle Ecole Athlé +
		individuels, invités) Ville d'Allonnes et Sarthe Habitat		1 petite boucle

APRÈS-MIDI

Grilles de prix (individuelles et par équipes) : courses 10 et 14

4	12h00	Benjamines	2280 m	2 petites boucles
5	12h15	Benjamins	2280 m	2 petites boucles
6	12h30	Minimes Filles	2280 m	2 petites boucles
7	12h45	Minimes Garçons (course 7-1) et Cadettes (course 7-2)	2740 m	2 moyennes boucles
8	13h05	Cadets (course 8-1) et Juniors Femmes (course 8-2) **	3920 m	3 moyennes boucles
9	13h30	Juniors Hommes (course 8-1) et Masters Hommes 1 et + (course 8-2) ***	5740 m	1 moyenne + 2 grandes boucles
10	14h00	AS Femmes (Juniors-Espoirs-Seniors-Masters) ** FFA sélectif Europe Espoirs Séniors -classement scratch toutes catégories Primes individuelles et par équipes (voir règlement)	6980 m	2 moyennes + 2 grandes boucles
11	14h30	Ballade des minots (sans classement) – Écoles d'athlétisme	1030m	Boucle Jeunes
12	14h40	Poussines	1030 m	Boucle Jeunes
13	14h50	Poussins	1030 m	Boucle Jeunes
14	15h05	AS Hommes (Espoirs-Seniors-Masters 0) Classement scratch toutes catégories Primes individuelles et par équipes (voir règlement)	6980 m	2 moyennes + 2 grandes boucles

** <u>Course 8 et 10</u> : Les Juniors Femmes peuvent participer soit à la course n°8 Juniors avec les Cadets ou à la Course des As n°10 avec les Espoirs, Seniors et Masters (bien préciser lors de l'engagement) .

*** Course 9 : Masters 1 et +

*** Course 14: Ouverte aux Espoirs, Seniors, Masters 0 et +.

Samedi 18: matin (8h45) marche nordique / après-midi (13h) 10 km Le Maine Libre (départ Le Mans)

PARCOURS 2023



Partenaires



























le soutien et l'aide de













